

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mercredi 21 mai 2008, à 17 h 04, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec (partie de séance)
M. Raymond Dion, conseiller
M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Denise Trudel, conseillère

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0226

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0227

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 mai 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007, du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
- Dépôt de la liste des virements de crédits du Réseau de transport de la Capitale, effectués au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, conformément à l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

CA-2008-0228

Adjudication d'un contrat pour l'exploitation d'un écocentre, au cours de la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011 (VQ-40007) - AP2008-213 (CT-2168193) — (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Services Matrec inc. », le contrat en vue de l'exploitation d'un écocentre, au cours de la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40007 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 27 mars 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0229

Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur peintre et peinture architecturale, au cours de la période du 8 mai 2008 au 7 mai 2010, incluant une année optionnelle, soit du 8 mai 2010 au 7 mai 2011, sur tout le territoire de la ville de Québec (VQ-40174) - AP2008-223 (CT-AP2008-223) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger les contrats pour des travaux d'entrepreneur peintre et peinture architecturale sur tout le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 8 mai 2008 au 7 mai 2010, incluant une année optionnelle, soit du 8 mai 2010 au 7 mai 2011, les tarifs et les conditions étant les mêmes que pour 2009-2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40174 et selon les taux horaires de leur soumission, à :

- « Les entreprises Harbour inc. », pour le lot 1, secteur centre, arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou, selon sa soumission en date du 24 avril 2008, pour un montant de 485 091,60 \$ incluant les taxes;
- « Peinture Avalex », pour le lot 2, secteur est, arrondissements Charlesbourg, Beauport et La Haute-Saint-Charles, selon sa soumission en date du 23 avril 2008, pour un montant de 312 663,75 \$ incluant les taxes;
- « Peinture Avalex », pour le lot 3, secteur ouest, arrondissements Sainte-Foy – Sillery et Laurentien, selon sa soumission en date du 23 avril 2008, pour un montant de 198 603,56 \$ incluant les taxes;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011, si nécessaire, par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0230

Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Société du Palais Montcalm inc. », relativement à la gestion du Palais Montcalm et réalisation et développement de la Maison de la musique - Modification à la convention intervenue entre les mêmes parties en juillet 2006 - CU2008-051 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Société du Palais Montcalm inc. », relativement à la gestion du Palais Montcalm et la réalisation et le développement de la musique, consistant en une modification de la convention intervenue entre ces parties au mois de juillet 2006, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0231

Modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 113 - DE2008-051 (Ra-1399)

Attendu que le Règlement R.A.V.Q. 113, adopté le 21 novembre 2006, a notamment pour objet de mettre en application l'entente intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007;

Attendu que ce règlement a été modifié par les Règlements R.A.V.Q. 244 et R.A.V.Q. 249, les 5 juillet et 18 septembre 2007;

Attendu que le Règlement R.A.V.Q. 244 a opéré une modification de concordance, pour tenir compte des secteurs admissibles visés par le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux*;

Attendu l'attribution de fonds pour la mise en application du *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux*, R.V.Q. 864 et ses amendements, prévue à l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.A.V.Q. 113;

Attendu qu'il manque des sommes pour réaliser des projets en attente dans l'arrondissement La Cité concernant la mise en application de ce programme, alors que le total de la somme affectée à l'arrondissement Beauport est encore disponible;

Attendu que pour satisfaire ce besoin, il s'avère opportun de transférer une somme de 175 000 \$ du paragraphe 2°, traitant de l'arrondissement Beauport au paragraphe 1°, traitant de l'arrondissement La Cité, de l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.V.Q. 113, tel que modifié par l'article 2 du Règlement R.A.V.Q. 244;

Considérant qu'après cette modification, la somme allouée à l'arrondissement La Cité passera de 700 000 \$ à 875 000 \$, alors que celle dévolue à l'arrondissement Beauport passera de 175 000 \$ à 0 \$, sans que le montant total de la dépense autorisée au règlement, ni le montant consacré pour la mise en application de ce programme ne changent;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par une résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 113, comme suit :

« L'article 3 de l'annexe I de ce règlement, tel que modifié par l'article 2 du Règlement R.A.V.Q. 244, est de nouveau modifié par :

- le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « 700 000 \$ » par « 875 000 \$ »;
- la suppression du paragraphe 2°. »

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0232

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc. - DG2008-039 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de nommer monsieur Carl Tremblay, avocat associé de la firme « Ogilvy Renault », à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2008, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2008-036 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2008;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2008, décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 506 395 \$;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants décrits à l'annexe C jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 356 485 \$;
- 4° de prendre acte du transfert de compétence au montant de 2 152 400 \$ à la proximité, au 1^{er} avril 2008, comme présenté à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Prise en charge, par la Ville de Québec, de la dette fiscale de l'Association nautique de la Baie de Beauport, relative à la TPS et à la TVQ et issue de l'application des protocoles d'entente conclus avec la Ville, de 2002 à 2005 - FN2008-037 (CT-FN2008-037) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'accepter la prise en charge, par la Ville de Québec, de la dette fiscale de l'Association nautique de la Baie de Beauport, relative à la TPS et à la TVQ et issue de l'application des protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Québec et l'Association nautique de la Baie de Beauport, au cours des années 2002 à 2005, selon les paramètres financiers exprimés au projet d'avis de cotisation émis par le ministère du Revenu, en date du 26 mars 2008, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement, à cette fin, d'un montant de 160 247,53 \$ en capital plus les intérêts calculés, conformément aux lois fiscales applicables au ministère du Revenu, et ce, jusqu'à la finalisation de l'entente;
- 3° de verser les taxes et intérêts au ministère du Revenu, pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2006;

- 4° d'autoriser les avocats du Service des affaires juridiques à donner suite à la présente résolution pour la signature de toute déclaration, quittance, renonciation et tout avis requis à la mise en oeuvre du règlement fiscal.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0235

Prise d'acte et approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 - OM2008-002 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0236

Appropriation d'un montant de 200 000 \$ et adjudication d'un contrat en vue de la réalisation de l'événement « Québec, Rendez-vous de la Franco-Amérique » - RI2008-018 (CT-RI2008-018) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 200 000 \$, de la Société du 400^e anniversaire de Québec, au budget du Commissariat aux relations internationales, pour la réalisation de l'événement « Québec, Rendez-vous de la Franco-Amérique »;
- 2° d'adjuger, à la « Corporation des fêtes historiques de Québec », le contrat en vue de la production d'un spectacle thématique présenté au grand public le 10 août 2008, pour un montant maximum de 60 000 \$, sous réserve du versement de la subvention de 200 000 \$ par la Société du 400^e anniversaire de Québec;
- 3° d'autoriser les dépenses, estimées à 140 000 \$, pour les frais suivants aux divers fournisseurs :
 - Frais de programmation : 33 000 \$;

- Frais d'hébergement : 32 500 \$;
- Frais d'accueil : 29 500 \$;
- Communication et divers : 30 000 \$;
- Contingence : 15 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0237

Demande, de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques, appropriation à même les revenus additionnels et entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de Bellechasse à cet effet - TP2008-031 (CT-TP2008-031) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'accepter la demande de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ six mille cinq cents mètres cubes (6 500 m³) en 2008. Le revenu additionnel pour la Ville s'élèvera à 130 000 \$;
- 2° d'approprier, à même les revenus additionnels, un montant de 18 000 \$ pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité « Pompage et évacuation des eaux usées »;
- 3° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, relativement à la fourniture de services, par la Ville de Québec, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0238

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 301 - EN2008-013 (Ra-1399)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant des mesures de protection visant à contrer la dégradation des berges du lac Saint-Charles et de la qualité de son eau.

Ce règlement instaure, en conséquence, un régime de protection spécifique du lac Saint-Charles afin d'y interdire la coupe de végétation et d'y exiger la renaturalisation d'une bande riveraine par la plantation et le maintien de végétaux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0239

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Lloyd-Welch et une partie du boulevard Raymond, R.A.V.Q. 338 - AT2008-100 (Ra-1398)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie France Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement fixant à 70 kilomètres/heure la limite de vitesse autorisée des véhicules routiers sur le boulevard Lloyd-Welch et sur une partie du boulevard Raymond, sur une distance de 400 mètres à partir de l'extrémité nord du boulevard Lloyd-Welch.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0240

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.A.V.Q. 360 - AT2008-025 (Ra-1398)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une aire d'affectation « espace vert » afin de permettre l'utilisation, à des fins

urbaines, du secteur situé à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière, dans l'arrondissement Laurentien.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0241

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.A.V.Q. 360 - AT2008-025 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.A.V.Q. 360*;
- 2° de réduire, à vingt (20) jours, le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0242

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 341 - TI2008-006 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 341.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0243

Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 342 - TI2008-005 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 342.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0244

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à certaines normes applicables, R.A.V.Q. 347 - AT2008-064 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à certaines normes applicables*, R.A.V.Q. 347.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0245

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 349 - EN2008-018 (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 349.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0246

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 358 - TP2008-032 (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 358.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0247

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362 - DE2008-049 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0248

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement aux normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon, R.A.V.Q. 364 - TP2008-035 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement aux normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon, R.A.V.Q. 364.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0249

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 31.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs